



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2016-103
**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC DE COLLECTE DES
EAUX USÉES**
EXERCICE 2015

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 juin 2016 et affichée le 27 juin 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **12 JUIL 2016**

LE MAIRE



[Signature]
Pour le Maire
l'Adjointe déléguée

Paulette LACPATIA

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 5 JUILLET 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi cinq juillet, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de Mme Paulette Lacpatia, 1^{ère} Adjointe.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mickaëla Latra, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Sonia Bitaut (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Karine Mounien (par M. Sergio Erapa), Mme Catherine Gossard (par Mme Annick Le Toullec), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Karine Infante (par Mme Anne-Laure Boyer), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul Babef), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Cala M'Rhéhoury à 17h13.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s) : M. Olivier Hoarau, M. Hary Auber (absent excusé), Mme Firose Gador.

.....
.....

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
COLLECTE DES EAUX USÉES**

EXERCICE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Consultative des Services Publics locaux qui s'est réunie le 15 juin 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 21 juin 2016 à la Commission Municipal « Finances et affaires générales »,

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : M. Patrick Jardinot et Mme Valérie Auber),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de collecte des eaux usées pour l'exercice 2015,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



(Signature)
Pour le Maire
l'Adjointe déléguée

Paulette LACPATIA

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (Collecte des eaux usées)

EXERCICE 2015

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux modifications apportées par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007, le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal, le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif (collecte des eaux usées) pour l'exercice 2015.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

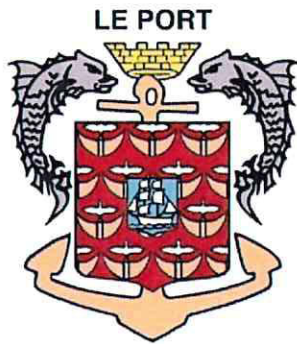
Les principaux éléments du bilan sont les suivants :

- Le service public de collecte des eaux usées est assuré par VEOLIA via un contrat d'affermage depuis le 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2020,
- Le service porte sur la collecte et le transport des eaux usées jusqu'à la station d'épuration du Syndicat Intercommunal Port-Possession (SIAPP),
- Le service repose sur :
 - 120 km de réseau de collecte,
 - 4 postes de relèvement.
- La Commune compte 13 463 abonnés pour une population de 37 214 habitants.
- Le taux de raccordement est de 93,2%.
- Le prix du service pour une facture annuelle de 120 m³ s'élève à 0,2766 €TTC m³, en augmentation par rapport à 2014 (0,2741 €TTC par m³) du fait de l'actualisation contractuelle de la part du délégataire.

Les indicateurs techniques et financiers imposés par le décret sont détaillés dans le rapport ci-joint.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le mercredi 15 juin 2016 a émis un avis favorable sur le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport annuel 2015.



**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de collecte des eaux usées**

Exercice 2015

Le présent rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice Est présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire ». Par ailleurs, le site donne aux usagers accès aux données de tous les services d'eau potable et d'assainissement (périmètre et prix des services, indicateurs de performance).

La mise en ligne du RPQS et la publication des indicateurs vaut, conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010, envoi du document en préfecture et mise à disposition du public. La délibération du RPQS doit toutefois toujours être envoyée en préfecture.

Sommaire

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service.....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents : Sans objet.....	7
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées : Sans objet.....	7
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification.....	8
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	10
2.3.	Recettes	11
3.	Indicateurs de performance.....	12
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	12
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) : Sans objet	14
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) : Sans objet.....	14
3.5.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	15
3.6.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	15
3.7.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	16
3.8.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) : Sans objet	17
3.9.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2).....	17
3.10.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	17
3.11.	Taux de réclamations (P258.1).....	18
4.	Financement des investissements	19
4.1.	Montants financiers	19
4.2.	Etat de la dette du service	19
4.3.	Amortissements.....	19
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	19
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	20
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : LE PORT
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : LE PORT
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : ...23 décembre 2008..... Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 29 novembre 2011 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du délégataire : VEOLIA Eau
- Date de début de contrat : 14 janvier 2012
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2020
- Nombre d'avenants : 1 (avenant intervenu en mars 2014).
- Missions du délégataire : Gestion du service public d'assainissement collectif ce qui inclut :
 - La collecte des eaux usées,
 - L'exploitation des ouvrages et installations du service conformément aux réglementations en vigueur y

- compris, la surveillance, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements,
- Les relations avec les clients du service,
- La facturation et le recouvrement des redevances

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 34 609 habitants au 31/12/2015 (35 166 au 31/12/2014).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 13 463 abonnés au 31/12/2015 (13 485 au 31/12/2014).

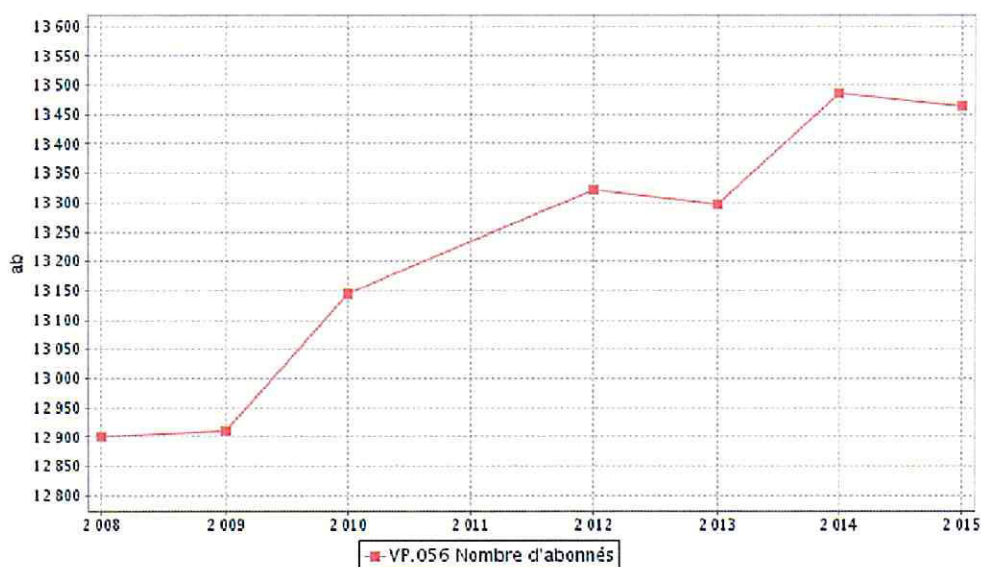
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
LE PORT	13 485	13 463	-0,2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 13 610.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 114,09 abonnés/km) au 31/12/2015. (112,38 abonnés/km au 31/12/2014).

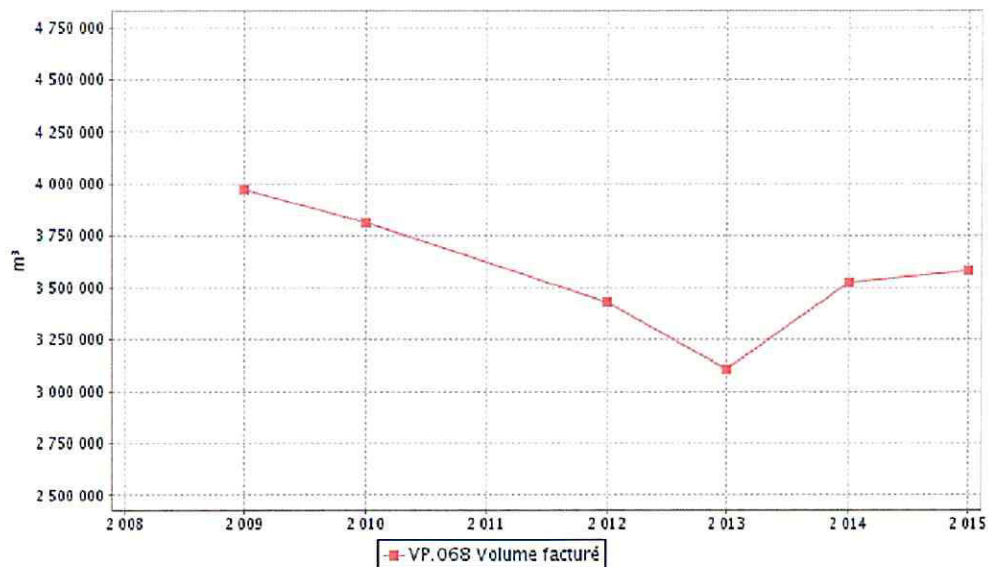
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,57 habitants/abonné au 31/12/2015. (2,61 habitants/abonné au 31/12/2014).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	3 524 869	3 580 758	1,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents : Sans objet

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 9 au 31/12/2015 (9 au 31/12/2014).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 118 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 118 km (120 km au 31/12/2014).

Ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie : 0

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées : Sans objet

Le traitement des eaux usées est assuré par le Syndical Intercommunal d'Assainissement Port Possession (SIAPP)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Le traitement des eaux usées est assuré par le Syndical Intercommunal d'Assainissement Port Possession (SIAPP)

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

	Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Frais d'accès au service:	0€	0€
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	Sans Objet	
Participation aux frais de branchement	Sans Objet	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

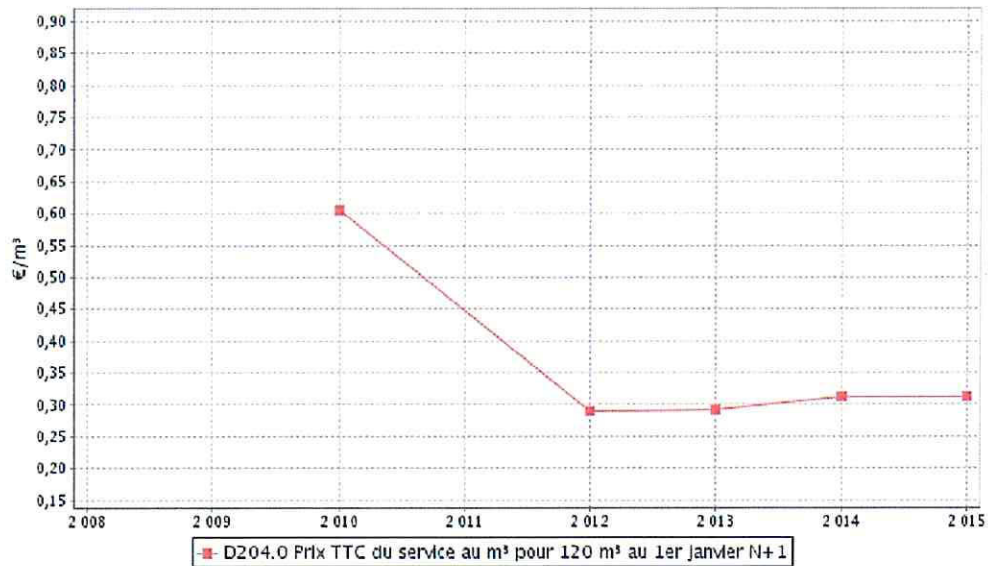
Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part	Prix au m ³ de 0 à 100 m ³	0,135 €/m ³	0,135 €/m ³
	Prix au m ³ de 101 à 180 m	0,25 €/m ³	0,25 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 180 m ³	0,27 €/m ³	0,27 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
	Prix au m ³ de 0 à 100 m ³	0,0959 €/m ³	0,0959 €/m ³
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Prix au m ³ de 101 à 180 m ³	0,1918€/m ³	0,1918 €/m ³
	Prix au m ³ de 181 à 360 m ³	0,2877€/m ³	0,2876 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 360 m ³	0,3836 €/m ³	0,3835 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	2,1 %	2,1 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,04 €/m ³	0,04 €/m ³

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice a été prise le 29 novembre 2011.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	Sans objet		
Part proportionnelle	16,20	16,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	16,20	16,20	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	Sans objet		
Part proportionnelle	11,508	11,508	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	11,508	11,508	0%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	4,80	4,80	0%
TVA	0,68	0,68	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	5,48	5,48	0%
Total	33,19	33,19	0%
Prix TTC au m³	0,2756	0,2756	0%



La facturation est effectuée avec une fréquence **trimestrielle** (en même temps que la facture d'eau potable, soit 2 factures sur les volumes réellement relevés et 2 factures d'acomptes).

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014	Exercice 2015	Variation en %
Total recettes de facturation	673 841,87€	757 805,23	12,46%

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Total recettes de facturation	674 704	814 920	20,78%
Recettes liées aux travaux	16 719	18 365	9,85%
Total des recettes	691 423	833 285	20,51%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 1 591 090,23 € (1 348 545 au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,92% des 13 610 abonnés potentiels (94% pour 2014).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	55

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) : Sans objet

Cet indicateur concerne le système d'assainissement Port Possession et sera renseigné dans le cadre du RPQS du SIAPP.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) : Sans objet

Cet indicateur concerne le système d'assainissement Port Possession et sera renseigné dans le cadre du RPQS du SIAPP.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2015, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2015, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2014).

3.6. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2015 : 12

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} \times 100$$

Pour l'exercice 2015, le nombre de points noirs est de 10,2 par 100 km de réseau (10 en 2014).

3.7. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	1,05	0,05	2,96	0,00	0,00	0
Opération correspondante	Renouvellement des canalisations dans le cadre du chantier d'assainissement des eaux pluviales de la Cité Ravine à Marquet	Renouvellement des canalisations dans le cadre du chantier de réhabilitation de la Cité Ariste Bolon	RAS	RAS	RAS	RAS

Au cours des 5 dernières exercices, 0,04 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,01% (0,68% en 2014).

3.8. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) : Sans objet

3.9. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette en €	0	0
Epargne brute annuelle en €	652 603,54	738 494,75
Durée d'extinction de la dette en années	0	0

3.10. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2015 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice N-1.year	Exercice 2015
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2014 tel que connu au 31/12/2015	204 951€	403 431€
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2014	4 064 939€	4 133 042€
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2014	5,04%	9,76%

3.11. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 5

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'exercice 2015, le taux de réclamations est de 0,37 pour 1000 abonnés (0,59 en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	0	0
		0
	0	0

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de 162263€ (161064€ en 2014).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Actualisation du schéma directeur d'assainissement des eaux usées	54 503€	0€

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation et renforcement du poste BR MAIRIE	2016 (juin)	499 850€

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 22 demandes d'abandon de créance et en a accordé 22.

2 905 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0008 €/m³ pour l'année 2015 (0,0008 €/m³ en 2014).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

A l'heure actuelle, aucune action n'a été identifiée dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2014	Valeur 2015
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	35 166	34 609
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9	9
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	Le traitement des eaux usées est assuré par le Syndical Intercommunal d'Assainissement Port- Possession (SIAPP)	
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	0,31	0,31
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94%	98,92%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	83	55
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Le traitement des eaux usées est assuré par le Syndical Intercommunal d'Assainissement Port- Possession (SIAPP)	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	2 965€	2 905€
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	10	10,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,68%	0,01%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Le traitement des eaux usées est assuré par le Syndical Intercommunal d'Assainissement Port- Possession (SIAPP)	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0	0
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,04%	9,76%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,59	0,37